

Inscriptions Rentrée Scolaire

2019 - 2020

Pour la 1^{ère} année de maternelle et les nouveaux élèves



Munissez-vous :

- du livret de famille
- d'un justificatif de domicile (- 3 mois)
- du carnet de santé
- du certificat de radiation de l'ancienne école

Inscription en mairie

À partir du 18 Février 2019

Lundi et Vendredi de 9h à 12h30 et
de 15h à 18h

Mardi et Mercredi de 9h00 à 12h00

